

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE au 01/03/2013

Annulent et remplacent les conditions générales de vente antérieures

1. CHAMP D'APPLICATION

Sauf dérogation formelle et expresse de la part de C2P, toutes les ventes des Produits de C2P (ci-après les « Produits ») sont soumises aux Conditions Générales ci-après qui prévalent sur toutes conditions d'achat des clients qui reconnaissent accepter sans réserve les présentes Conditions, nonobstant toute stipulation contraire de leurs conditions générales d'achat.

2. COMMANDE

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation, expresse et par écrit de C2P, de la commande du client (ci-après la « Commande »). Toute modification de la Commande demandée par le client ne sera prise en compte par C2P que si la demande est faite par écrit et au plus tard cinq jours avant la date prévue de livraison des Produits concernés, et ce, sous réserve de l'acceptation écrite préalable de C2P.

Pour toute annulation partielle ou totale de Commande et sous réserve de l'acceptation préalable expresse par C2P de cette annulation, une somme correspondant à 10% de la Commande concernée (avec un minimum de 500 euros par facture) sera due à C2P à titre de dommages et intérêts.

3. LIVRAISON

A défaut de stipulations contraires prévues à l'avance par écrit par les parties, la livraison des Produits de C2P au client est effectuée selon l'incoterm 2010 FCA à l'usine de C2P située Zone Industrielle Nord, 300 avenue de l'épie, F-69400 ARNAS, étant précisé que le transport des Produits est à la charge et aux frais du client.

C2P s'engage à faire son maximum pour respecter les délais de livraison des Produits. Les retards de livraison n'emportent ni annulation, ni modification de la Commande, et ne donneront lieu à aucune retenue, ni pénalités ni dommages et intérêts au profit du client. La responsabilité de C2P ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard, de suspension ou d'annulation de livraisons imputables au client. Dans le cas de commande comportant des livraisons successives, l'inexécution par C2P d'une livraison n'affectera nullement les autres.

Les opérations de réception et de déchargement des Produits achetés seront exclusivement et intégralement à la charge du client.

4. PRIX

Le prix est fixé d'un commun accord entre les parties selon les conditions de marché dans le secteur du plastique au jour de l'acceptation écrite de la Commande par C2P. Le risque de change est à charge du client.

Le prix fixé par les parties lors de la Commande peut être révisé par les parties en cas de survenance d'événements économiques exceptionnels ou d'une manière générale, de circonstances nouvelles, venant modifier de manière substantielle les conditions qui prévalaient à la Commande, ayant pour conséquence de profiter à l'une des parties au détriment d'une autre. Les parties se mettront d'accord dans les délais les plus brefs en vue de déterminer les modifications éventuelles à apporter au prix fixé par les parties lors de la Commande, et ce, dans l'intérêt de chacune des Parties.

Le prix fixé par les parties lors de la Commande pourra varier sur base d'indices publiés par ICIS et applicables dans le secteur d'activité du client concerné, le nouveau prix étant applicable à compter de la date indiquée par C2P et ne pourra constituer un motif d'annulation de la commande.

En outre, toutes charges nouvelles, quelle qu'en soit la nature (notamment fiscale ou douanière) survenues après acceptation de la Commande par C2P, entraîneront automatiquement une majoration correspondante du prix fixé par les parties.

Le client pourra bénéficier de rabais, remises et ristournes en fonction des volumes de Produits livrés par C2P et effectivement payés par le client.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le poids figurant sur les documents d'expédition de C2P sera seul pris en considération pour l'établissement des factures par C2P. Les factures de C2P sont éditées en euros. Sauf stipulations contraires convenues à l'avance par écrit par les parties, les factures de C2P sont payables comptant à réception de facture par le client.

En cas de retard de paiement des sommes dues par le client, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal majoré d'une pénalité égale à trois fois ce taux, seront automatiquement et de plein droit acquises à C2P sur ces sommes dues, sans aucune formalité, ni mise en demeure préalable, sans préjudice de dommages et intérêts pour C2P. Tout retard de paiement donnera également lieu, en plus des pénalités de retard susvisées, au versement par le client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Si les frais de recouvrement venaient à dépasser le montant de cette indemnité forfaitaire, C2P pourra demander sur justification une indemnisation supplémentaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE au 01/03/2013

Annulent et remplacent les conditions générales de vente antérieures

En cas de non respect des conditions de paiement précitées pour toute commande comportant des livraisons successives, C2P se réserve en outre le droit de suspendre ou annuler la livraison de Produits non encore livrés, sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

C2P se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le client, un droit de propriété sur les Produits livrés, lui permettant de reprendre possession desdits Produits en cas de non paiement. Tout acompte versé par le client restera acquis à C2P à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions que C2P serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du client.

7. TRANSFERT DE RISQUES

A défaut de stipulations contraires prévues à l'avance par écrit par les Parties, le transfert des risques sur les Produits vendus par C2P au client a lieu conformément à l'Incoterm 2010 FCA, à savoir à la sortie de l'usine de C2P, les Produits voyageant aux risques et périls du client.

8. CONFORMITE DES PRODUITS

Les Produits livrés sont conformes aux spécifications de C2P en vigueur au moment de la commande et figurant sur la fiche de spécifications (Fiche de Spécifications Matières « FSM ») établie par C2P et annexée à la confirmation de commande ou au Contrat.

Il appartient au client de vérifier le bon état apparent des Produits et de faire toutes réserves auprès des transporteurs dans le respect de la réglementation en vigueur.

A défaut de réserves expressément formulées à C2P par lettre recommandée avec avis de réception par le client, dans un délai de cinq jours à compter de la livraison des Produits au client, les Produits livrés seront réputés conformes en qualité et en quantité à la commande.

En cas de livraison de Produits reconnus non conformes par C2P par rapport aux spécifications prévues lors de la commande, C2P ne sera tenu qu'au remplacement de la quantité reconnue non conforme par C2P et lui ayant été restituée ou détruite selon des modalités convenues entre les parties; la Commande s'exécutera pour le solde du tonnage prévu. Aucun retour de Produits ne pourra être effectué par le client sans accord préalable écrit de C2P.

9. PROPRIETE INDUSTRIELLE

Sauf stipulation contraire convenue préalablement par écrit par les parties, C2P conservera la propriété industrielle relative à tout Produit développé pour un client précis.

10. QUALITE, HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le Site de C2P est certifié ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et OHSAS 18001 (Santé et sécurité) et C2P a mis en place une politique spécifique en matière de qualité, hygiène, sécurité et environnement.

Le client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants, prestataires ou transporteurs des Produits les règles applicables en la matière sur le Site de C2P qui lui auront été transmises.

11. FORCE MAJEURE

Seront considérés comme des cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté des parties, de nature à retarder ou à entraver l'exécution de la vente, en dehors du contrôle raisonnable de C2P.

Un tel événement de force majeure suspendra l'exécution de la commande en cours pendant la durée et dans la mesure de ses effets. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre au versement d'indemnités.

12. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et des ventes qu'elles régissent, qui ne pourrait être résolu à l'amiable entre les Parties, sera régi par la loi française et soumis au Tribunal de commerce de Villefranche-sur-Saône.

La Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale de marchandises n'est pas applicable aux ventes de C2P.

13. DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel concernant le client recueillies dans le cadre de ses relations commerciales avec C2P sont réservées à l'usage de C2P. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des informations le concernant, en s'adressant auprès de la Direction de C2P, Zone Industrielle Nord - BP 70451, F-69657 Villefranche-sur-Saône.